Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité	Scrutin du (année mois jour)
PREISSAC	2020 10 04

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Gérard Pétrin, président d'élection :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise,** qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1.	avoir 18 ans le	2020 10 04 *
2.	être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse	2020 08 12 **
3.	être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le	2020 08 12 **
4.	avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le	2020 09 17 ***

ET

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise,** qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1.	avoir 18 ans le	2020 10 04 *
2.	être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse	2020 08 12 **
3.	être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le	2020 08 12 **
4.	avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le	2020 08 12 **
5.	avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le	2020 09 17 ***

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard** le 2020 09 17 *** sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.

Gérard Pétrin Prénom et nom	819 732-4938 Ind. rég. Numéro de téléphone
6, rue des Rapides, Preissac Adresse	J0Y 2E0 Code postal

Signature

Donné à Preissac (Municipalité), le 2020 09 11 (année mois jour)

Gérard Pétrin
Président d'élection

* Le jour du scrutin.

** Le 1er septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour où l'avis d'élection est donné.

*** Dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision.

SM-9 (09-06) D
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 56 et 341